

Se déclarer en ligne, galère des étrangers

Les associations d'aide aux étrangers déplorent la dématérialisation des procédures administratives. Elles ont manifesté hier.



Les associations bretonnes d'aide aux étrangers ont manifesté devant la sous-préfecture.

(Photo : Ouzi Fawczi)

La mobilisation

Les militants de la Coordination régionale Bretagne/Pays de la Loire/Normandie solidaires des personnes immigrées ont manifesté, hier, devant la sous-préfecture. Pour dénoncer la dématérialisation des démarches administratives qui portent préjudice aux usagers, en particulier aux personnes étrangères.

« Le constat est accablant, alerte la coordination régionale. Le recours à la dématérialisation s'est accentué, devenant systématique pour les demandes de titre de séjour. De la prise de rendez-vous jusqu'au dépôt du dossier, toutes les procédures doivent désormais se faire en ligne. »

Frontières infranchissables

Les militants n'hésitent pas à parler de « maltraitance institutionnelle » : Une erreur sur le formulaire à l'écran ou un bug informatique peuvent avoir des conséquences dramatiques. Une personne sans papier ne peut plus se loger, ni travailler.

« Devoir attendre le renouvellement de son titre de séjour peut déclencher des catastrophes en série, continue l'association Digemer.

Sous prétexte de simplification et d'efficacité, cette dématérialisation imposée prive les personnes de leurs droits en les gardant à distance de l'administration. »

Face à la fracture numérique, « les personnes étrangères sont les plus vulnérables ». Si les files d'attente diminuent dans les préfectures, elles s'allongent dans les permanences des associations : « Les personnes étrangères n'ont plus affaire qu'à des machines, explique la Ligue des Droits de l'Homme. La seule présence humaine, c'est nous, avec un risque d'épuisement des bénévoles. »

« Nouvelles frontières infranchissables », les démarches par internet n'ont pas réduit les délais, bien au contraire, selon les associations : « En moyenne, il faut six mois pour avoir un rendez-vous et dix-huit mois pour l'instruction d'une demande de titre de séjour. » La coordination régionale demande le rétablissement d'un accueil physique dans les préfectures. Tout en réclamant, toujours, « la régularisation des sans-papiers, l'ouverture des frontières, la libre circulation et l'installation des personnes immigrées ».

Frédérique GUIZIOU.